

## éditorial

### Indécent !

A l'occasion de la remise des 3016 pétitions demandant l'octroi d'une prime de 1000 euros net, nous avons fait face à une véritable provocation.

Contre l'octroi d'une prime dont le montant ne serait pas aussi important que nous le demandons, la Direction nous dit qu'il fallait se mettre rapidement autour d'une table pour non pas renoncer à une partie de nos acquis (non, entre gens de bonne compagnie on ne prononce pas ce genre de paroles), mais pour voir comment il serait possible d'envisager de déplacer certaines bornes pour percevoir certains avantages sociaux.

Le comble, c'est de s'entendre répondre lorsque nous protestons en faisant remarquer qu'il s'agit d'un marché de dupes (nous venons vous demander 1000 euros, vous êtes prêt à nous en accorder 500, à condition que les salariés renoncent par exemple à une prime Médaille du travail égale à un mois de salaire) : **"la prime Médaille du Travail ils ne l'ont pas perdue car il ne l'ont pas encore perçue ... tandis que la prime ils l'auraient tout de suite" !**

Vous l'aurez bien compris, après avoir détruit notre classification, pour être soi disant compétitif, il faut détruire les autres types d'acquis de notre Convention d'Entreprise.

**Rien ne nous a été épargné dans la liste de ce "qui coûte cher" : les RTT, l'ATT, la garantie de ressources, les indemnités de fin de carrière, la médaille du travail.**

**Par contre sur les frais de l'immeuble d'Hausmann, la retraite supplémentaire par capitalisation "Article 83" qui sert essentiellement aux cadres de direction, les réceptions où le champagne coule à flots, les séminaires en Egypte, au Japon, à Bruges ou dans le sud de la France, ... pas un mot !!!**

S'il faut rogner, comme le veut la Direction, encore plus sur le seul chapitre des frais de personnel, est-ce parce que notre situation est si mauvaise et par là donc laisser penser que nos "concurrents" ont raison (voir page 4 du Fortissimots) ou parce que les choix de gestion ne sont pas les bons ?

**Nous ne voulons pas en subir les conséquences.**

**Nous demandons avec solennité à la Direction de se ressaisir et d'abandonner ses désirs de supprimer ce qu'il reste de nos acquis conventionnels et de tout faire pour qu'AG2R retrouve les valeurs collectives si souvent prônées.**

sommaire

éditorial

Instances représentatives du personnel : les nouveautés

Instances représentatives du personnel : les nouveautés (suite)

Rumeurs ou réalité ?

p1

p2

p3

p4



Début juillet, les organisations syndicales ont signé les accords de mise en place des instances représentatives du personnel pour les 3 ans à venir (antérieurement les mandats étaient de 2 ans).

### **COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL :**

A AG2R n'existait jusqu'à présent qu'un seul CHS-CT national.

Comme le demandait FO depuis plusieurs années, à compter du 1er janvier 2012, des CHS-CT régionaux seront créés en plus du CHS-CT national.

<b>CHS-CT</b>	<b>Nombre de salariés</b>	<b>Nombre de sièges</b>
<b>NORD-EST</b> : DR Lille/Amiens, DR Strasbourg, DR Reims, DR Dijon, CG Strasbourg, CG Lille, CG Reims/Troyes	514	7
<b>PARIS 1</b> : Haussmann, Brune, Auber	681	6
<b>PARIS 2</b> : Dolet, CG La Villette	542	6
<b>PARIS 3</b> : Montholon / DR Paris	403	5
<b>CENTRE OUEST</b> : DR Rouen, DR Rennes, DR Orléans/Tours, Chartres, CG Rennes/Nantes	708	6
<b>SUD OUEST</b> : DR Bordeaux/Toulouse, DR Montpellier, DR Poitiers/Limoges, CG Bordeaux, CG Toulouse/Béziers	542	7
<b>SUD</b> : DR Marseille, Marseille Prado, Monaco, CG Marseille Canebière	536	7
<b>SUD EST</b> : DR Lyon/St Etienne/Clermont-Ferrand, DR Grenoble, CG Grenoble, CG Clermont-Ferrand, CG Lyon	552	6
<b>CHS-CT NATIONAL</b>	4478	20

Chaque CHSCT régional se réunira une fois par trimestre et sera présidé par un représentant dûment désigné par le Directeur général.

Les CHSCT régionaux seront régulièrement informés et/ou consultés sur l'ensemble des questions relevant de leur compétence dans leur périmètre. Ils contribuent, dans leur périmètre géographique de compétence, à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, à l'accès et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Chaque CHSCT régional pourra procéder à des visites d'établissements de son périmètre.

**Les membres de chaque CHS-CT régional seront désignés par les organisations syndicales, proportionnellement aux résultats obtenus lors des élections des Délégués du Personnel dans le périmètre de chaque CHS-CT régional.**

**Les membres du CHS-CT national devront être issus d'un CHS-CT régional et seront désignés par le Comité d'Entreprise, proportionnellement aux résultats obtenus lors de l'élection du Comité d'Entreprise.**

du personnel : les nouveautés

### **COMITE D'ENTREPRISE :**

Au delà de la distribution des Oeuvres Sociales, le rôle économique et social des Comités d'Entreprise est très important. Les employeurs ont obligation d'informer régulièrement le C.E. notamment sur la situation économique de l'entreprise et l'évolution de l'emploi. Les employeurs ont aussi obligation de consulter le C.E. avant toute mise en oeuvre de plan ou de projet pouvant impacter le nombre ou la structure des emplois et les conditions de travail du personnel.

A AG2R, pour tenir compte de l'arrivée de nos collègues de PREMALLIANCE, le nombre d'élus du C.E. passera de 49 à 52.

Comme le souhaitait FO, il y aura un seul Comité d'Entreprise (contrairement à ce qui se passait à PREMALLIANCE où il y avait un Comité par établissement) permettant ainsi d'assurer une égalité de droit à prestations sociales pour tous les salariés quel que soit leur lieu de travail.

Le C.E. se réunira en réunion plénière ordinaire 6 fois dans l'année (soit environ 1 fois tous les 2 mois).

Pour tous les établissements, le vote se fera par voie électronique et se déroulera du lundi 7 novembre (8H00) au mercredi 16 novembre (18H30).

### **DELEGUES DU PERSONNEL :**

Représentants directs des salariés de l'établissement auprès de la Direction locale, le rôle des DP est essentiellement de porter les réclamations collectives et individuelles concernant le salaire, la classification, les conditions de travail, le temps de travail ... Toutes modifications impactant l'organisation du travail ou des services doivent être soumises aux Délégués du Personnel par le Directeur d'établissement.

Le nouveau découpage DP (accessible sur le portail Intranet AG2R) tient compte de la multiplicité des implantations et de la nouvelle organisation commerciale.

Pour toutes les DR et pour les établissements de Brune, de Dolet, d'Hausmann/Auber, de Montholon/DR Paris, le vote sera électronique et se déroulera du lundi 7 novembre (8H00) au mercredi 16 novembre (18H30).

Pour tous les autres établissements, l'élection DP se fera sous forme traditionnelle (vote papier) et aura lieu le jeudi 17 novembre.

Les élections des Délégués du Personnel et du Comité d'Entreprise qui se dérouleront à AG2R en novembre 2011 vont déterminer le poids de la représentation du personnel pour les 3 années à venir. Ces élections sont donc particulièrement importantes dans le contexte mouvementé actuel de notre branche professionnelle et face aux intentions plus ou moins voilées de la Direction d'AG2R de remettre en cause plusieurs de nos acquis conventionnels.

**Il est donc indispensable  
que chacun d'entre nous  
VOTE !**





## Rumeurs ou réalité ?

"Le groupe est observé par la concurrence qui ne se prive pas de nous critiquer. Il est essentiel de concentrer la communication externe sur les bonnes nouvelles, mais il convient de communiquer en interne de manière plus détaillée"!! Voilà les propos tenus par le Directeur de la comptabilité et du contrôle gestion des risques, lors de la dernière de réunion de la Commission Economique et Financière du CE. Nous avons voulu voir ce qui se disait en externe sur AG2R. Nous avons commencé par le plus connu des sites d'information sur le net (wikipedia) :

### " Perspectives

*L'AG2R La Mondiale, comme l'ensemble des acteurs du monde de l'assurance, va devoir se conformer à l'horizon 2012 à de nouvelles règles sur l'exigence en fonds propres, issues de la réforme réglementaire européenne (Solvabilité II), afin de mieux couvrir l'ensemble des risques encourus. La marge de solvabilité réglementaire en comptes combinés en assurance de personnes est, en 2008, parmi les moins élevées des groupes de protection sociale (avec 148%, contre une moyenne de 449% pour les 9 principaux GPS). Pour se mettre en conformité, le groupe AG2R La Mondiale doit, d'ici 2012 retrouver un niveau de ratio de solvabilité au moins égal à 200%. L'année 2010 ne semble pas afficher d'inflexion sur l'insuffisance de solvabilité et de solidité financière. Le 14 décembre 2010, des résultats négatifs en assurance de personnes ont été annoncés au Comité d'entreprise ce qui va entraîner une dégradation de cet indicateur majeur qu'est le ratio de solvabilité et alors que le projet de partenariat avec la MACIF sur la santé et la prévoyance collective devrait être fortement consommateur en fonds propres. En août 2010, l'agence de notation FitchRatings, après avoir confirmé la note de A- pour la solidité financière de l'AG2R La Mondiale, a retiré sa notation puis a annoncé qu'elle se désengageait de la notation de l'AG2R La Mondiale pour cause d'insuffisance d'information de l'assureur.*

### Projets de rapprochement

*L'AG2R-La Mondiale met en commun avec Reunica en 2009 sa brique du projet informatique «Usine Retraite» à travers le GIE Systallians. Cette collaboration opérationnelle suscite des rumeurs de fusion jusqu'en janvier 2011 où Reunica affiche son projet de rapprochement avec Pro-BTP. L'hypothèse d'une nouvelle tractation avec le Groupe Malakoff Mederic circule dans le contexte de Solvabilité II qui imposera à l'AG2R d'améliorer son ratio de solvabilité."*

Jusque là les élus FO s'étaient toujours abstenus de relayer les rumeurs que nous entendions et regrettons que la Direction ne soit pas plus réactive afin de rassurer les salariés d'AG2R. Mais son attitude récente commence à nous inquiéter sérieusement.

# Avec Force Ouvrière, défendons nos accords d'entreprise

## BULLETTIN D'ADHESION

NOM : .....  
PRENOM : .....  
ETABLISSEMENT : .....  
DATE ET SIGNATURE : .....

A remettre à un délégué syndical FO de votre site ou à retourner par courrier à :  
Francis GRANON (VILLETTE), Jocelyne KIMMEL (REIMS), Chantal NICOL (CHARTRES) ,  
Charles MASSA (Prémalliance MARSEILLE), Corinne MIRVILLE (TOULOUSE), E.H RAMACHE (DOLET)

**Vous pouvez retrouver ces informations et bien d'autres sur notre site : [www.foag2r.fr](http://www.foag2r.fr)  
Pour y accéder, tapez [www.foag2r.fr](http://www.foag2r.fr) dans la barre adresse du portail de l'intranet AG2R**